



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**CONTACT :**

**À Kampala :**

Oriane Mailet,

Directrice de communication, CCPI

Tél : +256 787948613 (Kampala : 29 mai – 17 juin 2010)

E-mail : [mailet@coalitionfortheicc.org](mailto:mailet@coalitionfortheicc.org)

**À New York :**

Linda Gueye,

Responsable de communication pour l'Afrique francophone, CCPI

Tél : +1-646-465-8516

E-mail : [gueye@coalitionfortheicc.org](mailto:gueye@coalitionfortheicc.org)

AVIS AUX MÉDIAS

12 juin 2010

***L'HISTORIQUE CONFÉRENCE DE RÉVISION DE LA CPI S'ACHÈVE***

***Les États se sont mis d'accord sur les dispositions relatives au crime d'agression ; les ONG considèrent que la Conférence de Kampala a permis une évaluation indispensable de l'impact du Statut de Rome***

**QUOI :** Aujourd'hui, la première Conférence de révision du Statut de Rome – traité fondateur de la Cour pénale internationale – s'est achevée à Kampala (Ouganda). Après une semaine de débats de haut niveau sur l'impact du Statut de Rome, les États membres de la CPI sont parvenus à un accord sur l'amendement du Statut de Rome pour ce qui a trait au crime d'agression.

**QUI :** Du 31 mai au 11 juin 2010, les États parties de la CPI, des États observateurs, des organisations internationales, des ONG ainsi que d'autres participants se sont réunis à Kampala pour débattre d'amendements au Statut de Rome et pour faire le bilan de l'impact du Statut. La Conférence de révision a donc été la pierre angulaire de l'évolution du nouveau système de justice internationale créé il y a douze ans.

**COMMENT :** Le 12 juin, peu après minuit, la Conférence de révision du Statut de Rome a adopté par consensus une définition du crime d'agression. La définition pénalise le recours à la force armée par un État contre un autre État en violation de la Charte des Nations Unies. Sur cette base, les individus responsables d'actes interdits par la loi pourraient être poursuivis par la Cour.

Après de longues négociations, les États parties ont adopté des dispositions relatives à l'exercice de la compétence de la Cour pour enquêter et poursuivre les individus qui auraient commis un crime d'agression. En particulier, la Conférence de révision a déterminé que la Cour ne pourrait exercer sa compétence que lorsque le nouvel amendement aurait été

ratifié par 30 États. En outre, les États parties devront prendre une décision pour activer la compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les États parties de la CPI se sont mis d'accord sur le régime juridictionnel pour le crime d'agression. Ce régime prévoit des procédures différentes selon que la situation a été renvoyée à la Cour par le Conseil de sécurité, par un État ou par le Procureur de la CPI.

Les États parties ont pris d'importantes décisions sur deux autres propositions d'amendement au traité de la Cour. Tout d'abord, ils ont décidé de ne pas supprimer l'article 124 mais de le réexaminer dans cinq ans. L'article 124 est un protocole optionnel, une disposition transitoire, qui permet aux États de refuser que la Cour ait compétence sur leurs ressortissants pour les crimes de guerre pendant une période de sept ans. Ensuite, les États ont accepté de qualifier de crimes de guerre l'utilisation de certaines armes dans le cadre de conflits non internationaux.

La Conférence de Kampala a, par ailleurs, permis d'identifier les domaines dans lesquels l'impact positif de la Cour peut être renforcé. Les débats se sont concentrés sur l'impact du Statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées, la complémentarité, la coopération et la paix et la justice, des questions directement liées au fonctionnement juste, efficace et indépendant de la Cour.

Plus de 600 membres de la Coalition ont joué un rôle central dans le renforcement du dialogue sur le système du Statut de Rome et ont permis à la voix de la société civile de se faire entendre via plusieurs débats, tables rondes et autres événements.

La Coalition et ses membres du monde entier veilleront à ce que les engagements pris par les États, l'ONU, d'autres organes régionaux et la Cour à Kampala débouchent sur des actions concrètes.

## **COMMENTAIRES ET CONTEXTE**

« La Coalition pour la CPI milite pour la fin de l'impunité pour tous les crimes graves, y compris le crime d'agression », a déclaré le Coordinateur de la CCPI William R. Pace. « Même si l'accord trouvé aujourd'hui sur la définition du crime représente un pas en avant pour la justice internationale et en particulier pour les victimes de ce crime, les conditions posées par les États pour la poursuite du crime permettent à de nombreux États de se soustraire à la justice », a-t-il ajouté. « Se pose également la question de la date à partir de laquelle la Cour pourra exercer sa compétence à l'égard de ce crime qui touche la communauté internationale dans son ensemble », a poursuivi William R. Pace. « La Coalition s'engage à travailler avec les gouvernements animés du même esprit et avec d'autres organes pour faire pression sur le Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il assume ses très grandes responsabilités à l'égard du crime d'agression. »

Des experts d'ONG et des membres de la CCPI sont listés sur les pages suivantes et peuvent être contactés pour des commentaires ou tout autre renseignement sur la Conférence de révision du Statut de Rome.

*(Par ordre alphabétique du nom de l'organisation)*

**M. John Washburn, Président, Coalition américaine pour la CPI**

Tél : +1 212 907 1317

Portable : +1 917 589 5988

E-mail : [jwashburn@unausa.org](mailto:jwashburn@unausa.org)

(Anglais)

**M. Christopher Hall, Conseiller juridique Justice Internationale, Amnesty International**

*Londres, Royaume-Uni*

Téléphone au bureau : +44 207 413 5733 (mardi, mercredi et vendredi)

Téléphone : +44 207 241 1728 (lundi et jeudi)

E-mail : [chall@amnesty.org](mailto:chall@amnesty.org)

(Anglais)

**M. Georges Kapiamba, Vice-Président, ASADHO et Vice-Président, Coalition de RDC pour la CPI**

*Kinshasa, DRC*

Téléphone : + 243 81 404 3641

E-mail : [gkapiamba@yahoo.fr](mailto:gkapiamba@yahoo.fr)

(Français)

**M. Dadimos Haile, Responsable du bureau thématique et justice internationale, Avocats Sans Frontières**

*Bruxelles, Belgique*

Portable : +32 4 98 10 95 42

E-mail : [DHaile@asf.be](mailto:DHaile@asf.be)

(Anglais, Français)

**M. William Pace, Coordinateur, Coalition pour la CPI (CCPI)**

*New York, États-Unis*

Téléphone : +1-646-465-8533

Portable 1 : +1 646 465 8533

Portable 2: +256 787108503 (Ouganda)

E-mail : [pace@coalitionfortheicc.org](mailto:pace@coalitionfortheicc.org)

(Anglais)

**M. Bruno Gbiegba, Avocat et Membre du Conseil d'administration, Coalition de RCA pour la CPI**

*République centrafricaine*

Téléphone : + 236 75 50 72 27 ; + 236 70 02 72 27

E-mail : [gbiegbabruno@yahoo.fr](mailto:gbiegbabruno@yahoo.fr)

(Français)

**M. Dismas Nkunda, Président, Darfur Consortium et Co-directeur d'International Refugee Rights Initiative**

*Kampala, Ouganda*

Téléphone : +256414340274

Portable : +256 75 331 0404

E-mail : [dismas.nkunda@refugee-rights.org](mailto:dismas.nkunda@refugee-rights.org)

(Anglais)

**Mme Oby Nwankwo, Directrice exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre**

*Enugu, Nigéria*

Téléphone : +234 42 453 739, +234 803 313 2494

E-mail : [nwankwooby@yahoo.com](mailto:nwankwooby@yahoo.com)

(Anglais)

**Mme Mariana Pena, Officier de liaison à la CPI, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)**

*La Haye, Pays-Bas*

E-mail : [mpena@fidh.org](mailto:mpena@fidh.org)

Téléphone : +31 (0)70 356 0259

(Français, Anglais, Espagnol)

**M. Richard Dicker, Directeur, Programme Justice Internationale, Human Rights Watch**

*New York, États-Unis*

Portable : +1 917 747 6731

E-mail : [dickerr@hrw.org](mailto:dickerr@hrw.org)

(Anglais, Français)

**Mme Elizabeth Evenson, Conseillère, Programme Justice Internationale, Human Rights Watch**

*Bruxelles, Belgique*

Portable : +32 (4) 9 82 98504

E-mail : [evensoe@hrw.org](mailto:evensoe@hrw.org)

(Anglais)

**M. Mohammed Ndifuna, Human Rights Network—Uganda**

*Kampala, Ouganda*

Portable : +256 772 419 229

E-mail : [executive@hurinet.org.ug](mailto:executive@hurinet.org.ug)

(Anglais)

**Mme Lorraine Smith, Directrice de Programme, International Bar Association (IBA)**

*La Haye, Pays-Bas*

Téléphone : +31 70 302 2859

Portable : + 31 634266310  
E-mail : [lorraine.smith@int-bar.org](mailto:lorraine.smith@int-bar.org)  
(Anglais)

**Dr. Brigitte Chelebian, Présidente, Justice Without frontiers**  
*Beyrouth, Liban*  
Téléphone 1 : +961 03-702113 - 01 899637  
Téléphone 2 : +961 01 612899 - 01 612846  
E-mail: [jwficc@yahoo.com](mailto:jwficc@yahoo.com)  
(Anglais, Français, Arabe)

**M. James Gondi, Eastern Africa International Criminal Justice Initiative (EAICJI),  
International Commission of Jurists, Kenyan Section**  
*Nairobi, Kenya*  
Téléphone 1 : + 254 (0) 20 387 59 81  
Téléphone 2 : + 254 (0) 20 675 09 96  
Portable : +254(0)721567232  
E-mail : [james.gondi@icj-kenya.org](mailto:james.gondi@icj-kenya.org)  
(Anglais, Swahili)

**Mme Rosette Nagimesi, Officier de liaison avec les médias, Nobel Women's Initiative**  
*Kampala, Ouganda*  
*Pour des interviews avec les lauréates du prix Nobel de la Paix 2003 Shirin Ebadi (Iran) et  
2004 Wangari Maathai (Kenya)*  
Portable : +256 712-823-502,  
E-mail : [rosette@wmcafrica.com](mailto:rosette@wmcafrica.com)

**Mme Alison Smith, Conseil juridique, No Peace Without Justice**  
*Bruxelles, Belgique*  
Téléphone : +32 2 548 3912  
Portable : +32 486 986 235  
E-mail : [alison@sensible.it](mailto:alison@sensible.it)  
(Anglais)

**Dr. David Donat Cattin, Directeur des Programmes, Parliamentarians for Global Action**  
*La Haye, Pays-Bas*  
Portable : +31 623 318 581  
E-mail : [donat@pgaction.org](mailto:donat@pgaction.org)  
(Anglais, Français, Italien)

**Mme Carla Ferstman, Directrice, REDRESS**  
*Londres, Royaume-Uni*  
Téléphone : +44 20 7793 1777  
E-mail : [carla@redress.org](mailto:carla@redress.org)  
(Anglais, Français)

**M. Osman Hummada, Chercheur en droits de l'homme et ancien Directeur de l'Organisation soudanaise contre la torture**

E-mail: [oshirazu@hotmail.com](mailto:oshirazu@hotmail.com)

(Arabe, Anglais)

**M. Salvador Herencia, Professeur à l'Université d'Ottawa et Représentant de la Commission andine des juristes**

*Ottawa, Canada*

Téléphone : + 1 613 883 5729

E-mail : [salvadorherencia@yahoo.com](mailto:salvadorherencia@yahoo.com)

(Anglais, Français, Espagnol, Portugais)

**Dr. Jutta Bertram-Nothnagel, Représentant de l'Union Internationale des Avocats (UIA) et leader de l'Équipe de la CCPI sur le crime d'agression**

Téléphone : +1 212 860 4733

E-mail : [jfbn@att.net](mailto:jfbn@att.net)

(Anglais)

**M. Bukeni Beck Wazuri, WITNESS et ancien directeur-fondateur de Jeunes pour le Développement Intégré-Kalundu/Projet Enfants Soldats (AJEDI)**

*New York, États-Unis*

Téléphone : + 1 646-744-8064 (portable); + 1718-783-2000 ext.307

E-mail : [bukenitw@hotmail.com](mailto:bukenitw@hotmail.com) ; [bukenibeck@yahoo.fr](mailto:bukenibeck@yahoo.fr)

(Anglais, Français)

**Mme Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice**

*La Haye, Pays-Bas*

Téléphone : +31 70 3 02 99 11

E-mail : [brigid@iccwomen.org](mailto:brigid@iccwomen.org)

(Anglais)

***Important** : La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement indépendant des ONG, est consacrée à l'établissement de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation internationale juste, efficace et indépendante. La Coalition dans son ensemble, et son secrétariat, ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver les renvois, fournir un soutien juridique ou autre aux enquêtes menées, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.*

###